**FONDS DE STABILIZATION ET DE RELEVEMENT (SRFF)**

**PAGE DE GARDE DU DOCUMENT DE PROGRAMME**[[1]](#footnote-1)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Organisation des NU bénéficiaire:**  Organisation Internationale pour les Migrations (IOM) |  | **Domaine Prioritaire :**  Restauration de l’autorité de l’état |
| **Directeur du Programme:**  **Nom:**  Michael TSCHANZ  Chief of Mission IOM DRC  **Adresse:**  International Organisation for Migration / Organisation Internationale pour les Migrations  8, Avenue de la Gombe  Commune de la Gombe  Kinshasa  DRC  **Téléphone:** 0810363640  **Courriel:** [mtschanz@iom.int](mailto:mtschanz@iom.int) |  | **Ministère ou autre entité nationale:**  **Nom:** M. Martin Kabwelulu  **Adresse:**  3eme Niveau Immeuble Gécamines  Bd 30 Juin  **Téléphone:** 0810354816  **Courriel:** martinkabwelulu@yahoo.fr |
| **N° du Programme:** |  | **Durée du Programme:** 1 an  **Date de démarrage estimée:** Mars 2010 |
| **Nom du Programme:**  Création des Centres de Négoce à l’Est de la RDC. 1ere Phase |  | **Lieu(x) couvert(s) par le** **Programme:**  Nord Kivu (Itebero, Isanga, Rubaya)  Sud Kivu (Mugogo, Baraka) |
| **Description du Programme:**  Perturber les délinquants et les réseaux commerciaux militarisés; priver les groupes armés illégaux de leurs sources de revenu ; améliorer progressivement la réglementation des activités minières artisanales et introduire une meilleure traçabilité de la chaîne d'approvisionnement en minéraux et métaux dans l'Est de la RDC, à travers la création de Cinq Centres de Négoces pilotes au Sud et le Nord Kivu. |  | **Coût total du Programme: 1,367,247 USD**  **Contribution PBF (UN) : 500,000 USD**  **Contribution du Gouvernement:**  **Autres Contributions: 498,454 CAD (467,247 USD) (Canada)**  **UK : (TBC) 400,000 USD**  **TOTAL:1,367,247 USD** |
| **1. Objectifs stratégiques et immédiats:** Objectif général du projet : Améliorer la capacité du Gouvernement de la RDC à régulariser et contrôler la production et le commerce des métaux et minerais dans des zones stratégiques minières à l’Est de la RDC et assister les autorités pour augmenter leurs recettes à travers la construction de cinq Centres de Négoce et en apportant une assistance au déploiement des autorités minières dans ces centres. Objectifs Spécifiques :  * Réduire les sources de revenus des groupes armés impliqués dans les activités illicites d’exploitation des ressources naturelles et réduire de ce fait leur capacité de nuisance. * Augmenter les recettes provinciales à travers la collecte légale des taxes et impôts relatifs aux transactions des minerais dans les Centres de Négoce. * Améliorer la connaissance des acteurs impliqués dans l’exploitation et la commercialisation illicite des ressources naturelles et renforcer la mise en œuvre des mesures coercitives par le gouvernement, assisté par les Nations Unies. * Améliorer les conditions de vie et de travail de milliers de creuseurs artisanaux et réduire l’emploi des enfants dans ces zones minières. | | |
| **2. Résultats et Activités Clés:** Résultats du projet :  * Construction et équipement de Cinq Centres de Négoce pilotes (3 pour la cassitérite/coltan et 2 pour or/diamants) dans les deux Kivus. * Déploiement de 20 représentants des autorités minières (Administration des mines, CEEC, SAESSCAM) dans les 5 centres de négoces * Déploiement de 20 éléments de la Police Nationale Congolaise dans les 5 centres de négoces  Activités : Au niveau de chaque site, les activités se dérouleront dans l’ordre suivant :   * **Construction des centres de négoces** : implantation des ouvrages (bâtiments); La réalisation des travaux d’électricité et plomberie; équipement des centres. * **Déploiement des fonctionnaires des mines** : Le Ministère des Mines, à travers la CTCPM – son point focal - sera responsable de l'identification, de la formation et du déploiement de ses représentants dans ces centres. Ces éléments seront rémunérés par leur direction respective. La MONUC aidera à leur transport vers leurs zones de déploiement * **Déploiement de la police de mines: L’Inspection** Générale de la Police Nationale Congolaise sera chargée d'identifier et de déployer les éléments de la PNC pour la Police des Mines dans les centres de négoce. UNPOL, accompagnée de la PNC, élaborera un manuel de formation et procédera à une formation spécifique de 20 jours préalablement au déploiement. La MONUC aidera au transport vers les lieux d’affectation. * **Suivi et évaluation :** La MONUC assurera un suivi régulier des zones et des axes où les centres de négoce seront établis pour contribuer à la stabilité de l’environnement.  Bénéficiaires : Les principaux bénéficiaires du projet seront les suivants:   * Les exploitants miniers artisanaux et les acheteurs opèrant dans un environnement plus sûr et avec de meilleures conditions de négoce (grâce à l’installation de laboratoires et d’un système unifié de collecte des impôts) * Les acheteurs pourront également bénéficier de certifications adéquates et légales des minerais achetés. * Le GoDRC pourra, grâce au déploiement de ses fonctionnaires, assurer la traçabilité des minerais et percevoir les taxes unifiées légales provenant de ces transactions. En outre, l'Etat va bénéficier d'une sécurité accrue en réduisant la capacité des groupes armés à bénéficier de l'exploitation illégale des ressources naturelles. * La population autour des centres de négoces et le long des axes routiers menant à ces centres bénéficiera d'une activité économique accrue dans ces régions   **Montant Total Approuvé: 500,000 USD** | | |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Au nom de:** | ***Signature*** |  | ***Date*** |  | ***Nom/Titre*** |
| **Autorité nationale** |  |  |  |  |  |
| **Organisation des NU bénéficiaire** |  |  |  |  |  |
| **Co-président (Gouvernement)** |  |  |  |  |  |
| **Co-président (ONU)** |  |  |  |  |  |

1. **ANALYSE DE LA SITUATION ET CONTEXTE**

L’Est de la République Démocratique du Congo (principalement les Provinces Orientale, Nord Kivu et Sud-Kivu) est confronté depuis plus d’une décennie à la persistance des turbulences et conflits armés récurrents d’une violence extrême. Des études ont démontré des rapports existants entre ces conflits et les ressources naturelles du pays. Les mines de la RDC contiennent un tiers des réserves mondiales du cobalt, un tiers des diamants et trois quarts du coltan, ce dernier étant une composante essentielle des industries de l’information: téléphones cellulaires et ordinateurs portables. Le pays regorge aussi de réserves de gaz, de pétrole, d’or, de bois et d’eau.

Le rapport des Nations Unies publié en 2001 a révélé que l’exploitation illégale des ressources naturelles était l’une des causes de la deuxième guerre du Congo. Sept ans plus tard, le rapport du Groupe d’experts des Nations Unies sur la RDC, fin de 2008 a mis en évidence l’importance des ressources naturelles comme source de financement des milices opérant encore sur le territoire congolais.

Malgré les progrès réalisés ces derniers mois, avec l’intégration d’un groupe armé de grande envergure (le CNDP) et un certain nombre de petites milices, dans l’armée, le contrôle des zones minières demeure un moyen de subsistance des groupes armés résiduels avec le recrutement continu qui est financé par le commerce illicite des minerais. Le pillage des minerais constitue actuellement à la fois le motif et la cause du conflit permanent dans les Kivus.

Avant la guerre, la principale activité économique dans les zones les plus touchées par les conflits était l’agriculture et le commerce interprovincial. L'exploitation anarchique et illégale des ressources naturelles a remplacé l'activité économique traditionnelle, et est insoutenable tant que cette nouvelle classe de profiteurs de guerre impitoyable continueront de financer des milices violentes et de corrompre les fonctionnaires de l'État et de l'armée pour contrôler les zones minières et les voies commerciales, tout en contestant le règlement et effrayant les investisseurs crédibles pour le développement des régions riches en ressources.

1. **JUSTIFICATION DU PROGRAMME**

Dans un effort de mettre fin au cycle de conflit, de restaurer l'autorité de l'Etat et d’amener un certain degré de stabilité pour la récupération et le développement, la GoDRC a lancé son plan de stabilisation et de reconstruction (STAREC) pour l'Est de la RDC, qui comprend un plan de démilitarisation, de réhabilitation et la réglementation du secteur minier. Ce plan prévoit des actions concertées soutenues par la communauté internationale pour perturber les délinquants et les réseaux commerciaux militarisés; priver les groupes armés illégaux de leurs sources de revenu, améliorer progressivement la réglementation des activités minières artisanales et introduire une meilleure traçabilité et une diligence raisonnable pour la chaîne d'approvisionnement en minéraux et métaux dans l'Est de la RDC.

Dans le cadre de ce plan d’action pour la stabilisation de l’Est qui inclut un plan de réhabilitation du secteur minier il est prévu, entre autres activités, la création de Centres de Négoce à l’Est du pays.

Le Centre de Négoce est un marché d’achat et de vente de substances minérales issues de l’exploitation minière artisanale. Dans le but d’assurer une meilleure traçabilité des minerais, ce centre regroupe en son sein les exploitants miniers artisanaux, les négociants, les représentants de l’Administration des mines ainsi que les services étatiques impliqués et dûment autorisés.

La création de Centres de Négoce répond à la préoccupation du Ministère des Mines d’améliorer le contrôle et la traçabilité des produits miniers dans les zones à très forte intensité d’activités. Pour cette raison, et comme apport au Programme STAREC du Gouvernement, l’OIM, en collaboration avec la MONUC, présente ce projet de construction de Cinq centres de négoces au Nord et Sud Kivu.

Ces 5 centres de négoces seront les premiers de ce type à être mis en place en RDC. Il s’agit donc de projets pilotes établis dans cinq lieux stratégiques fixés par la GoDRC. Sur la base de cette intervention et une analyse des leçons apprises, il est à espérer que des centres supplémentaires seront créés dans les zones minières clés de l'Est de la RDC. La création de ces centres de Négoce sera une première étape sur la base de laquelle d'autres donateurs et le ministère des Mines pourront envisager de financer des activités supplémentaires concernant la traçabilité des minerais.

1. **DEMARCHE DU PROGRAMME**

## Objectif général du projet :

Améliorer la capacité du Gouvernement de la RDC à régulariser et contrôler la production et le commerce des métaux et minerais dans des zones stratégiques minières à l’Est de la RDC et assister les autorités pour augmenter leurs recettes à travers la construction de cinq Centres de Négoce pilotes et en apportant une assistance au déploiement des autorités minières dans ces centres

## Objectifs Spécifiques

* Réduire les sources de revenus des groupes armés impliqués dans les activités illicites d’exploitation des ressources naturelles et réduire de ce fait leur capacité de nuisance.
* Augmenter les recettes de l’Etat à travers la collecte légale des taxes et impôts relatifs aux transactions des minerais dans les Centres de Négoce.
* Améliorer la connaissance des acteurs impliqués dans l’exploitation et la commercialisation illicite des ressources naturelles et renforcer la mise en œuvre des mesures coercitives par le gouvernement, assisté par les Nations Unies.
* Améliorer les conditions de vie et de travail de milliers de creuseurs artisanaux et réduire le recours à l’emploi des enfants dans ces zones minières.

## Résultats du projet :

* Construction et équipement de Cinq Centres de Négoce pilotes (3 pour la cassitérite/coltan et 2 pour or/diamants) dans les deux Kivus.
* Déploiement de 20 représentants des autorités minières (Administration des mines, CEEC, SAESSCAM) dans les 5 centres de négoces
* Déploiement de 20 éléments de la Police Nationale Congolaise dans les 5 centres de négoces

**Impact sur la consolidation de la paix :**

Malgré les progrès réalisés en matière de sécurité à l’Est de la RDC au cours de ces derniers mois, le contrôle des zones minières demeure un moyen de subsistance pour des groupes armés résiduels et leur permet de continuer à recruter de nouveaux éléments. Le pillage des minerais est actuellement à la fois un motif et une cause de la poursuite des conflits dans le Kivu. A travers la soumission de ce projet, le Gouvernement congolais et la MONUC entendent mettre en œuvre des actions concertées visant à démanteler les réseaux illégaux du commerce des minerais ; à priver les groupes armés de leurs sources de revenus ; de progressivement améliorer la régulation des activités minières artisanales ainsi que d’introduire une meilleure traçabilité des produits miniers et de permettre une meilleure connaissance de la chaine d’exploitation et de commercialisation de ces derniers à l’Est de la RDC. Il est estimé que ces activités devraient considérablement réduire les moyens de subsistance des groupes armés résiduels, et donc leur influence, puis de graduellement résoudre les causes principales des conflits à l’Est, conduisant ainsi à une amélioration progressive de la situation sécuritaire dans ces zones

**Stratégie**

Le présent projet concerne la construction de 5 Centres de Négoces pilotes et le déploiement des autorités minières et de la police des mines dans le Nord et Sud Kivu d’un coté pour l’or et les diamants et de l’autre pour la cassitérite et le coltan

Le tableau suivant présente la répartition de ces Centres par matière dans les deux provinces :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Ressources** | **Nord Kivu** | **Sud Kivu** |
| **Or/Diamants** | 0 | Baraka |
| Mugogo |
| **Cassitérite/ Coltan** | Isanga | 0 |
| Rubaya/Bihambwe |
| Itebero |

* **Centre de Négoce pour l’or et diamants :** Le bâtiment, de 67,5 m², abritera 3 bureaux pour le Service de Mines, SAESSCAM et la Police de Mines, un laboratoire et des sanitaires
* **Centre de Négoce pour la cassitérite/ coltan :** Le bâtiment, de 132 m², hébergera 3 bureaux pour le Service de Mines, SAESSCAM et la Police de Mines, un laboratoire, un hall qui pourra servir de point de vente, ainsi que des sanitaires.

**Activités :**

Au niveau de chaque site, les activités se dérouleront dans l’ordre suivant :

1. **Construction des centres de négoces :**

* L’installation et le repli de chantier;
* L’implantation des ouvrages (bâtiments);
* L’exécution des terrassements (déblais et remblais);
* L’exécution des semelles de fondation et/ou des bétons de propreté;
* L’exécution des éléments en béton et béton armé (socles, colonnes, poutres, chaînage, linteau, sous pavement…);
* L’exécution des fondations en maçonnerie de moellons ou en blocs pleins;
* L’exécution de la maçonnerie en briques cuites, blocs ciments ou en moellon, selon le cas;
* L’exécution des enduits tyroliens en ciment;
* L’exécution de la charpente en bois (fermes et pannes);
* L’exécution de la couverture en tôles galvanisées BG 28 pré peintes y compris la faîtière;
* L’exécution des faux plafonds en multiplex sur gîtage en bois avec lattes et des planches de rive;
* La fourniture et pose des menuiseries en bois portes et fenêtres;
* La réalisation des travaux d’électricité;
* La réalisation des travaux de plomberie;
* L’exécution de la peinture latex sur murs et plafonds, de la peinture email sur les menuiseries métalliques et de la faïence dans les sanitaires;
* L’exécution des travaux d’aménagement extérieur

Afin de minimiser les coûts et réduire les délais d’exécution des travaux tout en restant efficace et en garantissant la qualité, l’Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) compte apporter son expertise en utilisant principalement les matériaux locaux et construire des bâtiments durables. Cette approche permettra au projet de contribuer à la relance de l’économie locale car les matériaux seront achetés prioritairement localement selon les disponibilités. Les bâtiments seront construits sur une dalle en béton sur laquelle seront construits des édifices en dur. Les portes et fenêtres seront en bois massif.

1. **Déploiement des fonctionnaires des mines** : Le Ministère des Mines – à travers la CTCPM son point focal - sera responsable de l'identification, de la formation et du déploiement de ses représentants dans ces centres. Ces éléments seront rémunérés par leur directions respectives. La MONUC aidera à leur transport vers leurs zones de déploiement.
2. **Déploiement de la police de mines:** L’Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise sera chargée d'identifier et de déployer les éléments de la PNC pour la Police des Mines dans les centres de Négoce. UNPOL, accompagnée de la PNC, élaborera un manuel de formation et procédera à une formation spécifique de 20 jours préalablement au déploiement. La MONUC va aidera au transport vers les lieux d’affectation.
3. **Suivi et évaluation :** La MONUC et le Ministère des Mines assurera un suivi régulier des zones et des axes ou les centres de négoce seront établis pour contribuer à la stabilité de l’environnement.

# Bénéficiaires :

Les principaux bénéficiaires du projet seront les suivants:

* Les exploitants miniers artisanaux et les acheteurs qui opèrent dans un environnement plus sûr et avec de meilleures conditions de négoce (grâce à l’installation de laboratoire et d’un système unifié de collecte des impôts)
* Les acheteurs pourront également bénéficier de certifications adéquates et légales des minerais achetés.
* Le GoDRC pourra, grâce au déploiement de ses fonctionnaires, assurer la traçabilité des minerais et percevoir les taxes unifiées légales provenant de ces transactions. En outre, l'Etat va bénéficier d'une sécurité accrue en réduisant la capacité des groupes armés à bénéficier de l'exploitation illégale des ressources naturelles.
* La population autour des centres de négoces et le long des axes routiers menant à ces centres bénéficiera d'une activité économique accrue dans ces régions

**Complémentarité avec d’autres initiatives :**

Ce projet a été conçu dans le cadre de l’appui à la Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et de Stabilisation (ISSSS) et du programme de Stabilisation et la Relance (STAREC) du gouvernement de la RDC. En tant que tel, il sera mis en œuvre dans le cadre d'un vaste programme d'activités visant à améliorer la sécurité des zones précédemment occupées par des groupes armés, favorisant le déploiement des représentants de l'Etat ainsi que la restauration des services sociaux de base.

Les zones spécifiques ciblées pour la mise en place des centres de négoces, coïncident avec les zones ciblées pour le déploiement de la Police d'intervention rapide (financé par le gouvernement de l'Allemagne). Le déploiement de la Police d'intervention rapide est destiné à fournir une solide et rapide capacité d'intervention de la police dans les zones libérées par les groupes armés mais où les risques d'insécurité prévaut. La Police d'intervention rapide sera capable de réagir à tout incident potentiel ayant lieu autour des centres de négoces, appuyée par les éléments de la PNC déployés dans les centres. Au sein de cette composante sécurité, la MONUC aura également à assurer une présence de surveillance régulière dans ces secteurs.

Mis à part les interventions liées à la sécurité, des activités pour le rétablissement des services sociaux de base dans ces cinq secteurs sont également prévues, financées par le Fonds des NU pour la paix. Ces mesures sont destinées à renforcer la sécurité et les activités des autorités avec une incidence directe sur la paix et les bien-être des populations.

Fait important, une fois les centres de négoces installés, les activités planifiées par le Ministère des Mines avec les autres partenaires en matière de traçabilité des minerais (l'Initiative pour la traçabilité pour le Congo (ITSCI) proposé par l'ITRI le syndicat de la plupart des grandes entreprises impliquées dans la production d'étain) pour la RDC et qui comprend les emballages normalisés sur les minéraux et l'élaboration de la documentation juridique pour assurer la traçabilité des ressources à partir du site d'origine, à travers les centres de négoces et de comptoirs (dans les capitales provinciales) aux points de sortie), les modalités de gouvernance suivront. Les discussions avec les donateurs concernés: Commission européenne, Banque mondiale, DFID, Gouvernement Allemand, ITRI, etc, sont actuellement en cours à cet effet.

Enfin, la MONUC va étendre ses activités habituelles - y compris l'analyse des intervenants et des inspections inopinées.

**Durabilité du Programme :**

L’établissement des centres de négoce a été conçu dans un cadre stratégique plus large : le cadre de l’appui à la stratégie de Sécurité et de Stabilisation et du Programme de Stabilisation et la Relance (STAREC) du gouvernement de la RDC. En tant que tel, il sera mis en œuvre dans le cadre d'un vaste programme d'activités visant à améliorer la sécurité des zones précédemment occupées par des groupes armés, favorisant le déploiement des représentants de l'Etat, la restauration des services sociaux de base et des activités en matière de traçabilité des minerais (l'Initiative pour la traçabilité pour le Congo (ITSCI) proposée par l'ITRI pour la RDC ainsi que des initiatives pour la gouvernance des centres.

Dans ce cadre, la stratégie est conçue à travers 4 phases complémentaires :

1. Sécurisation des zones minières
2. Etablissement des centres de négoce
3. Renforcement des capacités des autorités pertinentes pour une meilleure analyse, traçabilité des minerais et gestion des ressources et des recettes.
4. Relance économique et réhabilitation des services de base.

A la suite des missions de reconnaissance dans les 5 sites pilotes ciblés pour l’établissement des centres de négoce, les conditions sécuritaires des 5 sites ont été considérées par la MONUC comme acceptables pour construire ces sites, ayant également pris en considération la proximité d’une base MONUC.

Cette ainsi que la phase 2 est en cours de préparation.

Les discussions entre les partenaires internationaux et le Ministère de Mines continuent de définir davantage les modalités pratiques d’opérationnalisation de la phase 3 pour laquelle un calendrier de finalisation des centres de négoces est demandé.

Néanmoins, il est prévu de compléter ces activités par une quatrième phase, avec la mise en œuvre d’initiatives visant la promotion socio-économique L’objectif est de créer des alternatives viables à l’économie militarisée de ces zones, et s’assurer de l’appui des communautés locales au déploiement des autorités civiles. Ces activités seront définies sur la base des évaluations participatives avec les communautés locales, y compris les femmes, et incluront : 1) la réhabilitation des marchés et autres infrastructures économiques, 2) les microcrédits et appui aux coopératives, 3) l’appui à l’augmentation des productions agricoles, 4) la réhabilitation et la construction des infrastructures des services de base (écoles, centres de santé, système d’approvisionnement en eau, etc.). Des activités de cette phase suivant l’établissement des centres de négoce sont déjà en partie conçues. Néanmoins, des ressources additionnelles seront nécessaires pour achever cette étape.

1. **ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION**

Le projet sera mis en œuvre sous l’égide du Ministère des Mines, appuyé par la MONUC et l’IOM. Un comité de suivi du projet composé des représentants du Ministère des Mines, de l’Equipe STAREC, de JMAC, de l’Unité d’Appui à la Stabilisation et de l’IOM sera établi à Kinshasa, Goma et Bukavu pour développer le plan de travail relatif à la mise en œuvre du projet et pour périodiquement évaluer son état d’avancement. L’unité conjointe de gestion et de coordination du processus d’établissement des centres de négoce qui sera établie dans la cadre de ce projet sera responsable de la coordination de la mise en œuvre du projet

L’exécution du projet sera gérée à partir du bureau de l’OIM à Goma. Les travaux seront directement mis en œuvre par les équipes recrutées par l’OIM afin de minimiser au grand maximum les coûts. Avant de lancer les travaux sur chaque site, un mois sera nécessaire pour la reconnaissance affinée du terrain, le recrutement et la formation des équipes ainsi que la mise sur pied des moyens logistiques. Quant à la construction proprement dite, elle ne devrait pas dépasser quatre (4) mois pour les sites du Nord Kivu et trois (3) mois pour les sites du Sud Kivu, Il va sans dire que toutes ces interventions permettront la création de revenus, la réduction du chômage et de la pauvreté, la valorisation de la main d’œuvre et des matériaux locaux et, de façon indirecte, contribueront à la relance de l’économie locale. Lors du recrutement, un accent sera mis sur la représentativité des femmes parmi les ouvriers

**Partage des responsabilités :**

**OIM**:

* Responsable de l’exécution et gestion financière du programme.
* Construction et équipement de cinq Centres de Négoce Pilotes en collaboration avec les autorités minières nationales et provinciales.

**Le GoDRC** appuiera la mise en œuvre du projet à travers les activités suivantes :

* Sélection et formation des représentants de l’état qui seront déployés
* Obtention des titres fonciers
* Appropriation des centres de négoces et de son personnel une fois les centres finalisés
* Prise en charge de l’entretien et des frais de fonctionnement des centres de négoces
* Sensibilisation des populations et des acteurs miniers
* Coordination des interventions de traçabilité et gouvernance prévus à partir de la création des centres des négoces par des autres bailleurs/intervenant internationaux

**MONUC** appuiera la mise en œuvre du projet à travers les activités suivantes:

* Mis en œuvre des activités mandatées par le Conseil de Sécurité (SCR 1856) pour lutter contre l’exploitation illicite des ressources naturelles, à savoir : effectuer des contrôles inopinés aux principaux points d’évacuation des minerais dans le but de dissuader toute exploitation illégale et d’obtenir une meilleure connaissance des moyens d’évacuation des produits ; effectuer des contrôles inopinés dans les zones minières desquelles le minerais est déroutés ou / et détournés ; établir une liste des acteurs principaux (légaux ou illégaux) impliqués dans le commerce des minerais ; travailler en liaison avec les autorités congolaise, les sections de la MONUC, la Force, la police et tout autre acteur impliqué sur les activités visant à la démilitarisation totale des zones minières et au déploiement progressif des agents étatiques ainsi que de suivre et de mesurer l’impact de ces activités.
* Appuyer le déploiement de 20 représentants des autorités minières (Administration des Mines, CEEC, SAESSCAM) dans les Centres de Négoce, en collaboration avec la l’OIM et le Ministère des Mines. (MONUC JMAC)
* Appuyer la formation et le déploiement des 20 éléments de la police des mines pour la sécurisation des centres, en collaboration avec l’OIM, JMAC et la PNC (UNPOL)
* Suivi et levé de toutes les barrières illégales par la Force de la MONUC.
* Effectuer des évaluations régulières, tirer les leçons apprises et soumettre des recommandations sur la nécessité d’étendre ou non cette approche à d’autres zones minières. Assister dans la mesure du possible, l’OIM pour sa sécurité, son transport et l’entreposage du matériel dans les zones visées.

**Mandat et capacités des organisations :**

**MONUC :**

En vertu de la résolution 1856 (2008) du Conseil de sécurité le mandat de la MONUC est de :

En collaboration avec les FARDC:  
- Empêcher la fourniture d'un appui aux groupes armés, y compris l'activité économique illicite  
- Utilisation des capacités d'inspection et de surveillance pour limiter la fourniture d'un appui aux groupes armés   
  
La sûreté du territoire relevant de la priorité des paragraphes M, N, O et P  
- Surveiller l'utilisation des pistes d'atterrissage, les frontières, les lacs;  
- Inspecter le fret (en coordination avec GoDRC et le Groupe d'experts);  
- Saisir ou recueillir les armes;  
- Fournir une assistance aux autorités douanières compétentes "  
  
Au paragraphe 21  
- " Cartographie des principaux sites et organisation de contrôles efficaces .... (MONUC en collaboration avec le GoDRC, les organisations spécialisées, institutions financières internationales et les pays de la région)

En vertu de la résolution 1906 (2009) le Conseil de sécurité :

Au paragraphe 28

* «  *engage instamment* tout les Etats, en particulier ceux de la région, a prendre les mesures voulues pour mettre fin au commerce illicite de richesses naturelles, au besoin par des voies judiciaires, et a lui en rendre compte le cas échéant, et *encourage vivement* la MONUC, agissant conformément a l’alinéa 3 j) de la résolution 1856 (2008), a renforcer et évaluer avec le Gouvernement de la République Démocratique du Congo le projet expérimental de création dans le Nord Kivu et le Sud Kivu de cinq comptoirs regroupant tous les services d’Etat concernés en vue d’améliorer la traçabilité des minerais.

Le JMAC (Joint Mission Analysis Cell ),section de la MONUC, dirige les activités en relations avec l’exploitation illégales des ressources naturelles, en menant actuellement les activités suivantes pour atteindre les objectifs du mandat: 1) Formation du personnel de la MONUC suivant l'analyse des parties prenantes, identification et suivi des routes et outils commerciaux utilisés: avions, camions et bateaux, 2) donner des conseils sur le déploiement des équipes de la MONUC dans des lieux objectifs stratégiques et spécifiques; 3) promotion des activités de renforcement des capacités de la police congolaise, militaires ou agents des douanes ainsi que les autorités minières en termes d'inspection, de gestion de base de données, de cartographie, en rationalisant les aspects juridiques du commerce, la formation et les logiciels pour l'analyse des liens, etc; 4) Conseiller sur les activités visant à prévenir, surveiller, inspecter, organiser les contrôles aéroportuaires, en collaboration avec leurs homologues congolais dans le Nord et le Sud-Kivu et en Ituri; 5) Centraliser et analyser les données concernant l’identification des groupes armés, les armes et munitions et 6) profilage des principaux acteurs économiques.

**IOM**

L'OIM est présente dans l'Est de la RDC depuis 7 ans. L'OIM est actuellement un partenaire clé de la MONUC et des partenaires internationaux dans l'Est de la RDC dans le cadre de l’UNSSSS. Avec 4 bureaux dans l'est de la RDC et 50 employés, l'OIM gère actuellement un portefeuille de 8 projets pour environ 30 millions USD dans le cadre de l’UNSSSS. L'OIM a été choisie comme partenaire privilégié pour la mise en œuvre de ce projet par le GoDRC et les partenaires dans l’UNSSSS en raison de la convergence des activités proposées avec d'autres opérations en cours liées au déploiement de la puissance publique et grâce à son expérience du travail avec les autorités compétentes dans la région.

**SUIVI ET EVALUATION**

Un suivi régulier de toutes les interventions financées sera assuré par l’agence responsable de l’exécution du projet (IOM) selon un calendrier établi et mis à jour sur une base mensuelle. Ce suivi sera basé sur des indicateurs clés et sur les cibles contenues dans le cadre de ressources et de résultats figurant dans le document en annexe. Dans le même temps, l’unité de coordination établie par ce projet assurera le suivi de ses propres activités et soumettra ses rapports à l’agence d’exécution ainsi qu’au comité de suivi du projet. Ce dernier comité assurera le suivi au niveau stratégique. Un rapport à mi-parcours ainsi qu’un rapport final seront présentés à toutes les parties. Ces rapports se focaliseront sur les résultats obtenus mais aussi sur les contraintes, les risques et les problèmes rencontrés

Les fouilles inopinées par des équipes conjointes du Gouvernement et de la MONUC (les deux analystes/inspecteurs JMAC seront affectés à ce travail) permettront non seulement de créer un effet dissuasif pour les contrebandiers et les intermédiaires des groupes armées, mais devraient aussi permettre une évaluation permanente du fonctionnement des centres de négoce, de la détection d’éventuelles fuites et de l’articulation de solutions pour les problèmes qui se poseront lors la mise en application du projet. Les analystes/inspecteurs seront également responsables pour les relations avec les services de l’Etat dans la capitale de la Province (Goma, Bukavu) ainsi qu’avec les autres sections de la MONUC qui sont concernées par le projet (MONUC militaires, UNPOL, section Droits de l’Homme, Protection de l’Enfant, etc ....) et avec les agences ou d’autres partenaires (Groupe d’Experts, ONG’s).

JMAC sera aussi responsable d’élaborer des leçons apprises et soumettre des recommandations sur la stratégie du programme.

1. **ANALYSE DE RISQUES ET HYPOTHESES**

Les principaux risques pouvant entraver le déroulement normal du projet tel que planifié sont principalement liés à:

1. l’instabilité sécuritaire;
2. l’accès physique difficile à certains sites (absence de routes, par exemple);
3. l’absence de certains matériaux de construction au niveau local (au niveau des sites);
4. la nature des terrains où sont édifiés les centres (exemple: terrains accidentés, marécageux ou à forte pente);
5. l’absence des documents fonciers officiels couvrant les différents terrains, etc.;
6. problématique liée au réseau routier et au transport des marchandises;
7. conditions climatiques en cette période de fortes pluies.

Afin de faire face à ces différents problèmes, l’OIM s’appuie sur la contribution efficace de la MONUC et des autorités gouvernementales en matière de sécurité. Une première reconnaissance a déjà été faite avec les différents partenaires et les autorités locales ont été sensibilisés et ont démontré leur volonté de faciliter le processus. La MONUC devra s’engager à offrir à l’OIM une assistance en transport, en escortes et en engins - dans la mesure du possible - là où cela sera nécessaire après évaluation globale de la situation. Concernant les documents fonciers devant accueillir les terrains indiqués, les autorités gouvernementales devront produire ces documents et en remettre des copies à l’OIM afin d’éviter tout conflit risquant d’avoir un impact négatif sur le déroulement normal des travaux.

1. **LE CADRE LOGIQUE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs** | **Indicateurs objectivement vérifiables** | **Moyens de vérification** | **Principales hypothèses** |
| **Objectif global:**  Améliorer la capacité du Gouvernement de la RDC à régulariser et contrôler la production et le commerce des métaux et minerais dans des zones stratégiques minières à l’Est de la RDC et assister les autorités pour augmenter leurs recettes à travers la construction de cinq Centres de Négoce et en apportant une assistance au déploiement des autorités minières dans ces centres | * Présence décentralisées des autorités minières dans les zones minières clés (20 représentants dans 5 zones) * Niveau de participation des creusures, commerçants et acheteurs dans les centres de négoce * Introduction des Certificats d'Origine (approuvés par ITRI) pour la réglementation du marché. * Collecte des recettes légales par les centres de négoces. | * Evaluation JMAC * Registres des services des mines sur les transactions minières dans les centres de négoce * Recettes récoltées * Nombre des certificats d’origine produit | * Conditions sécuritaires favorables * Engagement des autorités nationales et provinciales * Acceptation par les communautés d’accueil et les acteurs miniers |
| **Objectifs immédiats :**   * Réduire les sources de revenus des groupes armés impliqués dans les activités illicites d’exploitation des ressources naturelles et réduire de ce fait leur capacité de nuisance. * Augmenter les recettes provinciales à travers la collecte légale des taxes et impôts relatifs aux transactions des minerais dans les Centres de Négoce. * Améliorer la connaissance des acteurs impliqués dans l’exploitation et la commercialisation illicite des ressources naturelles et renforcer la mise en œuvre des mesures coercitives par le gouvernement, assisté par les Nations Unies. * Améliorer les conditions de vie et de travail de milliers de creuseurs artisanaux et réduire le recours à l’emploi des enfants dans ces zones minières. | * Présence réduite des groupes armés dans les zones minières * Diminution des exactions contre la population par les groupes armés dans les zones minières * Cartographie des acteurs (groupes armés, commerçants, vendeurs, acheteurs, etc) finalisés | * Rapports JMAC (fouilles inopinées) * Rapport de protection (reflétant les tendances des incidents de protection contre la population civile dans les zones cibles) * Rapports des Groupes d’Experts de Nations Unies. | * Contrôle sécuritaire des zones minières par les forces de sécurités loyales au Gouvernement (FARDC, PNC) ou MONUC. * Engagement des autorités nationales et provinciales |
| **Résultats attendus :**   * Construction et équipement de Cinq Centres de Négoce pilotes (3 pour la cassitérite/coltan et 2 pour or/diamants) dans les deux Kivus. * Déploiement des 20 représentants des autorités minières (Administration des mines, CEEC, SEASSCAM) dans les 5 centres de négoce * Déploiement des 20 éléments de la Police Nationale Congolaise dans les 5 centres de négoce | * 5 Centres de négoce établis et équipés avant juin 2010 selon les plans et standards définis par le ministère des mines * 5 centres de négoce réceptionnés par le Ministère des Mines * Présence de l’autorité minière dans les zones d’extraction des ressources minières avant Juillet 2010. * Document des leçons apprises et recommandations pour la poursuite du programme disponible | * 5 centres de négoce réceptionnés par le Ministère des Mines * Ordres de déploiement signés par le Ministère des Mines. * Ordres de déploiement signés par l’Inspecteur Général de la Police Nationale Congolaise | * Accès physique aux sites * Conditions sécuritaires favorables * Engagement des autorités nationales et provinciales * Acceptation par les communautés d’accueil et les acteurs miniers * Obtention des titres fonciers pour l’établissement des centres |
| **Activités :**   1. **Construction des centres de négoce** : implantation des ouvrages (bâtiments); réalisation des travaux d’électricité et de plomberie; équipement des centres. 2. **Déploiement des fonctionnaires des mines** : Le Ministère des Mines – à travers la CTCPM - sera responsable de l'identification, de la formation et du déploiement de ses représentants dans ces centres. Ces éléments seront rémunérés par leur direction respective. La MONUC aidera à leur transport vers leurs zones de déploiement 3. **Déploiement de la police de mines:** L’Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise sera chargée d'identifier et de déployer les éléments de la PNC pour la Police des Mines dans les centres de négoce. UNPOL, accompagnée de la PNC, élaborera un manuel de formation et procédera à une formation spécifique de 20 jours préalablement au déploiement. La MONUC aidera au transport vers les lieux d’affectation. 4. **Suivi et évaluation :** La MONUC et le Ministère des Mines assurera un suivi régulier des zones et des axes où les centres de négoce seront établis pour contribuer à la stabilité de l’environnement. | * 5 Centres de négoce établis et équipées avant juin 2010 selon les plans et standards définis par le Ministère des mines * 5 centres de négoce réceptionnés par le Ministère des Mines * Présence de l’autorité minière dans les zones d’extraction des ressources minières avant Juillet 2010. * Document des leçons apprises et recommandations pour la poursuite du programme disponible | * Ordres de déploiement signés par le Ministère des Mines. * Ordres de déploiement signés par l’Inspecteur Général de la Police Nationale Congolaise | **(Lien entre l’activité et le résultat attendu)**   * Accès physique aux sites * Obtention des titres fonciers pour l’établissement des centres * Obtentions des matériaux des constructions pour les centres. * Identification des éléments formés et bénéficiant du système de paie nationale * Ordres de déploiement par les Ministères. |

1. **CHRONOGRAMME DES ACTIVITES**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **De: *Mars 2010***  **A: *Mars 2011*** | | | | | | | | | | | | | |
| Activité | Mois 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | Organisme de mise en œuvre |
| **Résultat 1:** | | | | | | | | | | | | | |
| Préparation Activité 1 **Construction des centres de négoce** | X |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Ministère de Mines,  MONUC  IOM |
| Exécution  Activité 1  **Construction des centres de négoce** | X | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  |  | Ministère de Mines,  MONUC  IOM |
| Préparation Activité 2  **Déploiement des fonctionnaires des mines** | X | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  |  | Ministère de Mines,  MONUC  IOM |
| Exécution  Activité 2  **Déploiement des fonctionnaires des mines** |  |  |  |  |  | X | X |  |  |  |  |  | Ministère de Mines,  MONUC  IOM |
| Préparation Activité 3  **Déploiement de la police de mines** | X | X | X | X | X |  |  |  |  |  |  |  | Ministère de Mines, PNC  MONUC  IOM |
| Exécution  Activité 3  **Déploiement de la police de mines** |  |  |  |  |  | X | X |  |  |  |  |  | Ministère de Mines, PNC  MONUC  IOM |
| Evaluation du  Programme |  |  | X |  |  |  |  | X | X |  |  |  | Ministère de Mines,  MONUC  IOM |

1. **BUDGET TOTAL**

**(annexe)**

1. **BUDGET PBF**

|  |  |
| --- | --- |
| **PBF PROJECT BUDGET en US$** |  |
|  |  |
| **Categories** | **Amount US$** |
| 1.Provisions, produits, équipement et transport | 99,940 |
| 2. Personnel (personnel, consultants et voyage) | 234,907 |
| 3. Formation des partenaires | 2,000 |
| 4. Contracts |  |
| 5. Autres coûts directs | 130,443 |
| **Sous-Total Coûts du Programme** | **467,290** |
| *Frais de Gestion (7%)* | *32,710* |
| **TOTAL** | **500,000** |
|  |  |

**ANNEXE 4:**

**Budget du Programme**

**ANNEXE 5:**

**Résumé du Programme**

**FONDS DE STABILISATION ET DE RELEVEMENT (SRFF)**

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME[[2]](#footnote-2)**

*(A mettre en ligne sur le site du FCP)*

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):** | Organisation Internationale pour les Migrations (IOM) | | **Domaine Prioritaire:** | | Restauration de l’autorité de l’Etat | |
| **Autorité(s) nationale(s):** | Ministère des Mines | | | | | |
| **Numéro du Programme:** |  | | | | | |
| **Nom du Programme:** | Création des Centres de Négoce à l’Est de la RDC. 1ère Phase | | | | | |
| **Budget Total:** | 500,000 USD | | | | | |
| **Zone d’intervention:** | Nord Kivu (Itebero, Isanga, Rubaya)  Sud Kivu (Mugogo, Baraka) | | | | | |
| **Date d’approbation/Comité de Pilotage:** |  | | | | | |
| **Durée du Programme:** | 1 an | **Date de démarrage:** | Janvier 2010 | **Date de clôture:** | | Décembre 2010 |
| **Description du Programme:** | Perturber les délinquants et les réseaux commerciaux militarisés; priver les groupes armés illégaux de leurs sources de revenus ; améliorer progressivement la réglementation des activités minières artisanales et introduire une meilleure traçabilité de la chaîne d'approvisionnement en minéraux et métaux dans l'Est de la RDC, à travers la création de Cinq Centres de Négoce pilotes au Sud et Nord Kivu. | | | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectif global:** | Améliorer la capacité du Gouvernement de la RDC à régulariser et contrôler la production et le commerce des métaux et minerais dans des zones stratégiques minières à l’Est de la RDC et assister les autorités pour augmenter leurs recettes à travers la construction de cinq Centres de Négoce et en apportant une assistance au déploiement des autorités minières dans ces centres |
| **Objectifs immédiats:** | * Réduire les sources de revenus des groupes armés impliqués dans les activités illicites d’exploitation des ressources naturelles et réduire de ce fait leur capacité de nuisance. * Augmenter les recettes provinciales à travers la collecte légale des taxes et impôts relatifs aux transactions des minerais dans les Centres de Négoce. * Améliorer la connaissance des acteurs impliqués dans l’exploitation et la commercialisation illicite des ressources naturelles et renforcer la mise en œuvre des mesures coercitives par le gouvernement, assisté par les Nations Unies. * Améliorer les conditions de vie et de travail de milliers de creuseurs artisanaux et réduire le recours à l’emploi des enfants dans ces zones minières. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résultats et activités clefs:** | Résultats du projet :  * Construction et équipement de Cinq Centres de Négoce pilotes (3 pour la cassitérite/coltan et 2 pour or/diamants) dans les deux Kivus. * Déploiement des 20 représentants des autorités minières (Administration des mines, CEEC, SEASSCAM) dans les 5 centres de négoce * Déploiement des 20 éléments de la Police Nationale Congolaise dans les 5 centres de négoce  Activités : Au niveau de chaque site, les activités se dérouleront dans l’ordre suivant :   * **Construction des centres de négoce** : implantation des ouvrages (bâtiments); réalisation des travaux d’électricité et de plomberie; équipement des centres. * **Déploiement des fonctionnaires des mines** : Le Ministère des Mines – à travers la CTCPM - sera responsable de l'identification, de la formation et du déploiement de ses représentants dans ces centres. Ces éléments seront rémunérés par leur direction respective. La MONUC aidera à leur transport vers leurs zones de déploiement * **Déploiement de la police de mines:** L’Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise sera chargée d'identifier et de déployer les éléments de la PNC pour la Police des Mines dans les centres de Négoce. UNPOL, accompagnée de la PNC, élaborera un manuel de formation et procédera à une formation spécifique de 20 jours préalablement au déploiement. La MONUC aidera au transport vers les lieux d’affectation. * **Suivi et évaluation :** La MONUC et le Ministère des Mines assurera un suivi régulier des zones et des axes où les centres de négoce seront établis pour contribuer à la stabilité de l’environnement |

1. *Le terme “programme” est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Le terme “programme” est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.* [↑](#footnote-ref-2)